

**DÉLIBÉRATION N° 2026-04 DU SYNDICAT MIXTE
"AERODROME MILLAU-LARZAC"**

Délibération prise en séance du 18 FEVRIER 2026 à 14H30

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à 14 H 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « AERODROME MILLAU-LARZAC » s'est réuni à la salle de réunion de l'Aveyron Services de Millau sous la présidence de Monsieur Claude ASSIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Claude ASSIER, M. Christophe LABORIE, M. Yannick DOULS.

Etaient absents et représentés :

- Mme Julie PINTRE-GALIERES ayant donné pouvoir à M. Yannick DOULS

Etaient absents : M. Thierry PEREZ, M. Sébastien DAVID

Objet : Budget primitif 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport n°4 relatif au budget primitif 2026 annexé de la maquette budgétaire synthétique correspondante ;

Considérant que les orientations budgétaires 2026 ont été débattues en séance du 18 décembre 2025 ;

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 18 février 2026 ont été adressés à ses membres le 5 février 2026 ;

Considérant la présentation du budget par le Président du Syndicat Mixte démontre qu'après prise en compte des amortissements des travaux en cours ainsi que du report d'excédent 2025, le Budget primitif 2026 s'équilibre à 180 139,43 € en dépenses et recettes et se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	79 022.59€	79 022.59€
Investissement	101 116.84€	101 116.84€
TOTAL	180 139,43 €	180 139,43 €

Considérant que la partie dépenses de la section de fonctionnement prend notamment en compte la relance prochaine d'un marché public de services pour assurer la continuité de la gestion de l'aérodrome le temps nécessaire à la réflexion de la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **DECIDE** d'adopter l'ensemble des inscriptions en dépense et en recettes du budget primitif 2026, par section et par chapitre
- **DECIDE** du montant de la participation prévisionnelle des membres du Syndicat Mixte au fonctionnement, au titre de 2025 :
 - Communauté de communes de Millau Grands Causses : 25 000 € ;
 - Conseil Départemental de l'Aveyron : 25 000 €.
- **AUTORISE** le Président du Syndicat Mixte à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes relatifs à sa mise en œuvre.

Le Président du Syndicat Mixte

Claude
ASSIER

Signature numérique
de Claude ASSIER
Date : 2026.02.26
16:09:36 +01'00'

M. Claude ASSIER

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Nombre de membres en exercice : 6**
- **Nombre de membres présents ou représentés : 4**
- **Nombre de suffrages exprimés : 4**